

(N° 65)

CHAMBRE des Représentants.	KAMER der Volksvertegenwoordigers.
SÉANCE DU 15 JUILLET 1925.	VERGADERING VAN 15 JULI 1925.
Budget des Dépenses recouvrables en exécution des Traités de paix. — Exercice 1925 ⁽¹⁾.	Begrooting der Uitgaven invorderbaar ter uitvoering der Vredesverdragen. — Dienstjaar 1925 ⁽¹⁾.
AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.	AMENDEMENTEN VOORGESTELD DOOR DE REGEERING.

Bruxelles, le 15 juillet 1925.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à deux amendements que je propose d'apporter au projet de Budget des Dépenses recouvrables pour l'exercice 1925.

Ils se traduisent par une augmentation de 115,000 francs au chapitre du Ministère de l'Agriculture.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

ALB. JANSSEN.

(1) Budget transmis par le Sénat, n° 4 - XVII (1924-1925).
Rapport, n° 62 (S. E. 1925).

(1) Begrooting door den Senaat overgemaakt, n° 4 - XVII (1924-1925).
Verslag, n° 62 (S. E. 1925).

H

Le présent amendement (n° 65) a été distribué le 15 juillet 1925.

Dit amendement (n° 65) werd rondgedeeld op 15 Juli 1925.

AMENDEMENTS.**Ministère de l'Agriculture.****Reconstitution de l'Agriculture.**

ART. 11. — Fonctionnement de services. — Missions, commissions et comités spéciaux. — Statistiques, impressions et divers. . fr. 270,000 »

Ministerie van Landbouw.**Herstelling van den Landbouw.**

ART. 11. — Werking der diensten. — Zendingen, commissies en bijzondere comiteiten. — Statistieken, druk- en verschillende andere kosten fr. 270,000 »

Augmentation de 40,000 francs, nécessaire pour la liquidation, au profit des agents temporaires du service spécial pour la reconstruction des régions dévastées, à Bruges, des augmentations de salaire résultant de la péréquation des traitements.

Restauration agricole des régions dévastées.

ART. 13. — Dépenses de toute nature ayant pour objet la conclusion et le contrôle de l'exécution des contrats de parachèvement. Exécution de certains travaux de nivellement. Agents temporaires : honoraires, indemnités, salaires, encouragements en vue de la reconstitution de l'agriculture, etc. Matériel et divers fr. 675,000 »

Herstel van den Landbouw in de verwoeste streken.

ART. 13. — Allerhande uitgaven betreffende het sluiten en het toezicht over de uitvoering der voltooiingscontracten. Uitvoering van zekere gelijkleggingswerken. Tijdelijke agenten : eereloonen, vergoedingen, loonen, aanmoedigingen met het oog op het herstel van den landbouw, enz. Materieel en allerlei fr. 675,000 »

Augmentation de 75,000 francs, nécessaire pour liquider au profit des agents temporaires, les augmentations de salaires résultant de la péréquation des traitements.

NOTE

Ensuite de la création du Ministère de l'Agriculture (arrêté royal du 17 juin 1925), les modifications suivantes doivent être apportées au projet de Budget des Dépenses recouvrables en exécution des Traités de paix. Exercice 1925 (*Doc. Ch. Repr.*, n° 4-XVII, séance du 5 mars 1925) : pages 2, 6, 8 et 22. Supprimer les mots : « *Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics* » et remplacer les mots « A. — *Agriculture* » et « B. — *Travaux publics* », respectivement par « *Ministère de l'Agriculture* » et « *Ministère des Travaux publics* ».